

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion	27 septembre 2018 à Varennes-Vauzelles
Procès-verbal	N° 1
Présidence :	M. Jean-Claude MEIGNEN
Présents :	MM. D. ATERO, K. BOITIER, C. BOLLE, M. CALVI, B. DELADREUX, N. SALVAYRE

1 – COURRIER DU CLUB DE L'ESN 58

La commission regrette de ne pouvoir accorder la dérogation demandée, n'ayant pas le pouvoir de déroger aux règlements généraux de la FFF.

2 – OBSERVATION DE LA SITUATION DES CLUBS AU 15 SEPTEMBRE 2018

D1 2 arbitres

CORBIGNY	manque un arbitre
ESN 58	manque un arbitre
FOURCHAMBAULT	manque un arbitre
LUZY MILLAY	manque un arbitre
St PIERRE	manque un arbitre

D2 1 arbitre

CHATEAU/ARLEUF	manque un arbitre
NARCY	manque un arbitre
PREMERY	manque un arbitre
ST ELOI	dossier médical à fournir

D3 1 arbitre

COSNOIS Fc	manque un arbitre
FOURS	manque un arbitre
GARCHIZY FP	manque un arbitre
NEVERS MAUPAS	manque un arbitre
St REVERIEN	manque un arbitre
LORMES	manque un arbitre
VARZY	manque un arbitre

D4 un arbitre ou AA

Les clubs ont la possibilité de se mettre en règle avant le 31 janvier en inscrivant un ou plusieurs candidats à la formation organisée par la CDA les 19, 20, 21 octobre 2018

Le Président : Jean-Claude MEIGNEN